



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2021**

— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi vingt-neuf novembre deux mille vingt et un, à dix-huit heures et trente minutes les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis par visioconférence (les modalités d'accès leur ayant été préalablement communiquées par mail) sur les convocations qui leur ont été adressées le mardi vingt-trois et le vendredi vingt-six novembre deux mille vingt et un par le Maire d'arrondissement et qui ont été affichées le même jour. Le caractère public de la séance a été assuré par diffusion de la visioconférence en direct dans la salle d'attente des mariages de la Mairie du 13^e arrondissement.

PRÉSENTS EN MAIRIE :

M. COUMET

PRÉSENTS EN VISIOCONFÉRENCE :

Mme AICHOUN BAPTISTE, M. AQUA, Mme ATALLAH, M. BASSIOUNI, M. BETOURNE, M. BOULET, M. COBLENCÉ, M. COURBAN, Mme DECLERCQ, Mme ESTIENNE, M. FERRIER, M. FLORENTIN, M. GUILLOU, M. IDRISSE, Mme KARAOUN GOUEZOU, Mme KOUASSI, Mme LACOMBE, Mme LAVILLE, M. LEROY-WARNIER, Mme MARCHAND, Mme MAULAT, Mme MILLET, M. NAJDOVSKI, M. OFFREDO, M. OLIVIER, M. PENG, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme SABATIER, Mme SEIGNOT, Mme SOLEILHAVOUP, Mme SOUYRIS, Mme STIBBE, M. TOKA, M. TRAN.

EXCUSÉS :

Avec pouvoir : M. LÉ (pouvoir à M. OLIVIER), M. MOINE (pouvoir à M. OFFREDO) et M. SHOUKRY (pouvoir à M. OLIVIER).

Sans pouvoir : Mme PATRIE.

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : M. Éric OFFREDO.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^e arrondissement.

Désignation d'un.e secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Nous devons désigner un secrétaire de séance. En l'occurrence, le tour est arrivé pour Éric OFFREDO. Je vais le soumettre à vos voix. J'imagine, comme à l'accoutumée, qu'il n'y a pas de voix contre ou d'abstentions. Encore une fois, n'hésitez pas à signaler sur le tchat s'il y a des votes que l'on n'a pas vus. Monsieur Éric OFFREDO est donc désigné secrétaire de séance.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Projets de délibération propres

13 2021 21 Réunion du Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée

M. LE MAIRE : Avant de commencer notre Conseil, je voulais saluer très chaleureusement Marc WEISSLOCKER qui va prendre au 1er janvier prochain un poste de secrétaire général au CCAS de Strasbourg. Donc nous sommes très contents pour lui et nous sommes moins contents pour nous. C'est comme cela pour les départs importants. Donc, je voulais le remercier pour l'accompagnement de tous les Conseils puisqu'il était à la barre pour la Direction des Services, pour tous ces sujets-là et les autres et lui souhaiter évidemment une bonne réussite dans son avenir professionnel. On est content pour lui parce que c'était son souhait. Il nous avait avertis depuis un moment déjà, mais on attendait que la nouvelle se formalise. Je voulais encore une fois le saluer devant toutes et tous. C'est Cécile FOSCO qui va lui succéder. Elle est actuellement au service des Affaires juridiques et financières de la DVD et elle prendra sa succession.

Donc, nous avons comme première délibération, évidemment, l'adoption de procédure dématérialisée. Et nous élirons le secrétaire de séance si vous êtes d'accord. On n'est pas le seul Conseil d'arrondissement à être repassé en distanciel. Il y a évidemment beaucoup d'incertitudes ces derniers jours, avec une évolution assez forte de la situation. On a fait le choix de la précaution, d'autant que la salle des fêtes n'était pas disponible. On n'avait pas trop le choix si on voulait répondre aux attentes en matière sanitaire. Sauf s'il y a des prises de parole, vous permettez que je vous fasse voter cette délibération, je n'en vois pas. Donc on va faire comme on en a l'habitude. Signalez-vous par groupe, si possible, s'il y a des votes contre ou des abstentions. Ce serait bien d'afficher le tchat d'ailleurs pour qu'on voit aussi les remarques. Je considère qu'elle est adoptée à l'unanimité.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 2021 22 Adoption de la procédure d'urgence

M. LE MAIRE : Nous avons également la nécessité d'adopter la procédure d'urgence. Il y a toute une série de délibérations qui arrive juste après la clôture légale. Donc, formellement, je souhaite que nous fassions les choses dans la légalité la plus totale pour nous permettre de délibérer sur l'ensemble des délibérations qui vous ont été adressées. Je ne vois pas de demandes de prise de parole pour faire adopter la procédure d'urgence pour ces dernières délibérations. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas non plus.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Projets de délibération soumis pour avis

2021 DU 89 Comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement (8^e, 12^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e et 20^e) - Volets financier et environnemental

M. LE MAIRE : Nous allons commencer à examiner l'ordre du jour de notre Conseil. On va commencer par les comptes rendus annuels des traités de concession. C'est une délibération annuelle, comme son nom l'indique. Là aussi, c'est évidemment purement réglementaire. Je laisse la parole à Éric OFFREDO.

M. OFFREDO : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, c'est une délibération que nous adoptons chaque année. Nous sommes concernés dans cette délibération, pas partout, puisqu'il s'agit de toutes les ZAC parisiennes, et donc nous, nous sommes concernés par les secteurs gérés par la Semapa, sur le 13^e arrondissement, la ZAC Paris-Rive gauche, la ZAC Bédier-Oudiné, la ZAC Paul Bourget et l'opération 90, boulevard Vincent Auriol, qui ne faisait pas partie, qui n'était pas en forme de ZAC, mais une concession. Concernant les éléments environnementaux, ces opérations d'aménagement respectent bien évidemment les plans environnementaux adoptés par le Conseil de Paris. Les espaces publics seront aménagés en optimisant leur perméabilité, conformément au plan Paris pluie, et leur diversification de leur végétalisation. Ces opérations d'aménagement sont aussi l'occasion de produire des espaces verts. Pour rappel en 2020, c'était 61 mètres carrés d'espaces verts qui ont été ainsi livrés sur l'ensemble de Paris, pas seulement sur le secteur Semapa. Les aménageurs ont également signé avec la Ville de Paris une charte Paris Action Climat et, fin 2020, le pacte bois biosourcé qui va permettre une augmentation de l'utilisation du bois dans la construction jusqu'à 40 % de la production francilienne, donc à la fois du bois et à la fois sur du circuit court. On est sur la bonne voie. Je rappelle que la Semapa est certifiée ISO 14001 depuis 2000, et la certification en 2018 était retenue pour trois ans. Les points à relever, en particulier pour l'année 2020, consistent en un partenariat avec GRDF, pour avoir des équipements performants de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire sur Paul Bourget. Les performances environnementales de l'école élémentaire du 96 Jeanne d'Arc ont reçu un prix. On a pu voir récemment. Des aménagements ont été faits sur la porte de Vincennes. Je ne vais pas m'étendre sur ce qui n'est pas sur le 13^e arrondissement.

Concernant les éléments financiers, sur la ZAC Paris-Rive gauche, je vous épargnerai le détail des différentes délibérations, les produits comptabilisés en 2020 s'élèvent à 90 millions d'euros et les charges sont de l'ordre de 70 millions, avec des acquisitions financières et des couvertures de voies ferrées, des travaux de voirie et des charges immatérielles. Sur la ZAC Bédier-Oudiné, les produits réalisés sont de l'ordre de 20 000 euros, uniquement des produits financiers. Les charges sont d'environ 430 000 euros. Sur la ZAC Paul Bourget, les produits comptabilisés sur 2020 s'élèvent à 300 000 euros. Cela correspond essentiellement à des loyers versés par ELOGIE-SIEMP. Les charges sont d'environ 5 millions d'euros, correspondant à des acquisitions financières. Enfin, sur le site 90 boulevard Vincent Auriol, les produits réalisés s'élèvent à 13 000 euros. Là aussi, ce sont essentiellement des produits financiers et des charges hors prévision, pour charges prévisionnelles, s'élèvent à 260 000 euros. J'ai essayé de faire au plus vite, mais je vous laisse regarder et je suis à votre disposition si vous avez besoin de plus de précisions sur les chiffres. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Wilfried BETOURNÉ a demandé la parole.

M. BETOURNÉ : Je voulais juste indiquer que le groupe écologiste va s'abstenir sur cette délibération pour plusieurs raisons. L'étude d'impact environnemental qui est présente est peu développée, nous aimerions en savoir davantage d'ici au Conseil de Paris et l'évolution de la crise sanitaire sur les projets

de la Semapa, notamment sur la ZAC Paris-Rive Gauche, nous intéresse fortement et n'apparaît pas dans ce document. Par manque de précision, nous nous abstenons.

M. LE MAIRE : À votre disposition pour faire notamment une étude d'impact sur la situation sanitaire. Cela n'a pas vraiment d'incidence, c'est passé d'ailleurs devant le conseil d'administration de la Semapa, donc ce sera évidemment disponible. En tout cas, j'ai bien entendu votre position de principe. Pas d'autres demandes d'intervention ?

M. OLIVIER : Bonsoir, je vous rejoins à l'instant. Oui, également pour nous abstenir sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Évidemment, nous allons le noter pour le groupe. S'il n'y a pas d'autres demandes d'expression, je la soumets au vote. S'il y a des sujets de vote, n'hésitez pas à le signaler.

POUR : 25 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 13 (LES 7 ÉLUS DU GROUPE GEP 13^E, LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13 ET M. PENG)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2021 DU 164 Secteur Place de Vénétie (13^e). Convention de fonctionnement et subvention 2021 avec le syndicat principal des copropriétaires de l'ensemble immobilier Masséna-Choisy
--

M. LE MAIRE : Nous allons maintenant passer au secteur de la place de Vénétie. C'est toujours Éric OFFREDO qui le rapporte, et donc là, c'est le suivi de notre convention annuelle et de la subvention annuelle.

Éric OFFREDO : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit effectivement du conventionnement entre le syndicat principal des copropriétaires de l'ensemble immobilier Masséna-Choisy. Nous avons mis en place, comme nous le faisons avec d'autres copropriétés qui possèdent des espaces privés, ouverts au public. On a mis en place effectivement un partenariat depuis 2011. On a un projet de rénovation avec la copropriété sur ce secteur avec deux axes, un axe qui se décline maintenant depuis une dizaine d'années qui est sur une opération programmée d'amélioration de l'habitat et un autre axe, sur l'amélioration du quartier avec la mise en place d'un dispositif partenarial et des aménagements qui ont été faits au fil des années, notamment ces cinq dernières années. Je vous rappelle les caractéristiques de Place de Vénétie :

- Deux barres de logements sociaux appartenant au groupe EFIDIS,
- Deux tours de logements en copropriété dénommées Rimini et Mantoue,
- Deux tours, composées de logements en copropriété de logements sociaux, appartenant à 1001 Vies Habitat, dénommées Capri et Ferrare,
- Les parkings résidentiels, le centre commercial Masséna 13 et ses parkings et des espaces libres essentiellement aménagés.

Concernant la teneur de la convention relative aux charges de fonctionnement, puisqu'il s'agit bien de cela, on ne parle pas d'investissements, il est vraiment question des charges de fonctionnement. Cette convention est bien sûr dans une logique de partenariat et elle correspond à l'amélioration des espaces ouverts au public. Et elle prévoit que la Ville de Paris participe à l'éclairage, à l'entretien, au nettoyage des espaces libres ouverts au public et à l'entretien des jardinières espaces-verts existantes sur les espaces libres ouverts au public. Là aussi, le montant maximal de cette participation financière est de 64 320 euros. Elle est établie sur la base du budget prévisionnel 2021. Et elle impacte plusieurs directions de la Ville, la DVD, la DEVE et la DPE.

Concernant la participation de la Ville, celle-ci sera mandatée en deux fois, comme pour les Olympiades. Il y a d'ailleurs un premier mandatement qui intervient après la signature de la convention et un deuxième à la fin de l'année pour régulariser.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je vais la faire voter. Y a-t-il des votes contre et des abstentions ? Unanimité, sauf correctif.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DLH 459 Règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation, conformément au Code de la construction et de l'habitation

M. LE MAIRE : On passe à la délibération DLH 459. Il s'agit du règlement municipal concernant les changements de locaux d'habitation. Derrière ce règlement, il y a évidemment tout le grand débat Airbnb. Je laisse la parole à Éric OFFREDO.

M. OFFREDO : C'est une délibération très importante qui a été présentée le 9 novembre dernier lors de la réunion de l'Observatoire des pays touristiques à l'Hôtel de Ville. Elle tend à rendre plus difficile la transformation de logements en Airbnb pour mieux protéger le parc locatif. C'est une attente forte en matière de protection des logements et d'encadrement strict des meublés touristiques, telle qu'exprimée lors de la conférence citoyenne de l'hiver dernier. Il s'agit de durcir avec cette délibération le règlement municipal de changement d'usage. Il existe plusieurs points dans ce durcissement, et notamment un point qui ne concerne pas directement l'arrondissement, puisque cela concerne plus ceux d'autres arrondissements, la création d'un périmètre de compensation renforcée de logements en meublés. Nous, le 13^e arrondissement est sur une compensation pour un mètre carré de meublés touristiques et un mètre carré de logement. Le périmètre de compensation renforcée cela correspond au centre de Paris, et les 5, 6,7,8 et 18^e arrondissement, on passe de 3 m² à créer pour un mètre carré passé en meublé touristique. Nous ne sommes pas concernés. En revanche, nous sommes concernés par la modification du règlement. Ce sont des modifications essentiellement techniques, qui visent à clarifier la procédure de changement d'usage, le processus de compensation en termes d'unité foncière.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais la faire voter tout de suite alors. C'est une délibération importante. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DLH 212 Réalisation 36, rue des Cordelières Paris (13^e) d'un programme de rénovation de 46 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (370 302 euros)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DLH 212 s'agissant d'un programme de rénovation.

M. OFFREDO : Nous passons à la DLH 212 s'agissant d'un programme de rénovation. Il s'agit d'un programme de rénovation de 46 logements au 36, rue des Cordelières par ELOGIE-SIEMP. Ce sont des bâtiments en brique rouge typiques des années 30. Le constat, comme souvent dans ce type de résidence, c'est une résidence énergivore. Donc il s'agit de traiter à la fois l'inconfort des locataires et à la

fois de faire baisser leur facture énergétique. Le traitement est complet avec une isolation, le remplacement des menuiseries, l'installation d'une VMC, la très importante pose de persiennes et une innovation à noter : la création d'une chaufferie à granulés de bois. C'est très particulier et cela va permettre un gain d'émissions de gaz à effet de serre estimé et espéré de 94 %, bien au-delà des gains estimés sur les autres opérations. Les parties communes seront également rénovées. La sécurité incendie et électrique renforcée également avec une réfection des pièces humides. La subvention de la Ville pour cette opération est de 370 302 euros sur un budget global de 3 916 416 euros et pour vous éviter de faire la règle de trois pour chacune des opérations de l'habitation, je l'ai faite pour vous et donc, la rénovation est évaluée à 85 139 euros par logement.

M. LE MAIRE : Encore une belle opération de rénovation. Vous avez vu qu'on en a toute une série ce soir d'ailleurs, et les programmes de rénovation continuent à grandes enjambées dans le 13^e. Évidemment, je m'en réjouis fortement. Je ne vois pas de demandes d'intervention, donc je vais faire voter cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas non plus. Elle est adoptée.

POUR : 38 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DLH 239 Réalisation 12-16 bis rue Gandon (13^e), d'un programme de rénovation de 107 logements sociaux par ICF Habitat La Sablière - Subvention (1 955 610 euros)

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à nouveau à Éric OFFREDO. On va cette fois-ci sur la rue Gandon par ICF Habitat La Sablière.

M. OFFREDO : C'est de nouveau un programme de rénovation concernant 107 logements cette fois-ci, du 16 bis, rue Gandon. C'est la 2^{ème} rénovation pour cette résidence des années 60. Une première réhabilitation avait eu lieu en 1989. Il y a un bouquet complet de travaux là aussi, une rénovation thermique par l'extérieur, un remplacement des menuiseries et des portes palières, une mise en place de VMC, la création d'un local de tri sélectif, le remplacement des portes de hall, et l'installation d'un contrôle d'accès des bâtiments. La particularité de cette opération également consiste en l'adaptation de 20 % des logements dans ce dispositif "Bien vieillir chez soi", qui peut concerner les personnes âgées à domicile. La subvention de la Ville de Paris est de 1 955 610 euros sur un budget global de 6 603 487 euros. Le coût est évalué à 61 715 euros par logement.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je ne vois pas non plus. C'est adopté.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
M. LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE.
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DLH 448 Réalisation 156, rue Léon Maurice Nordmann Paris (13^e) d'un programme de rénovation de 18 logements par la RIVP - Subvention (172 920 euros)

M. LE MAIRE : On va passer à la suivante DLH 448.

M. OFFREDO : C'est un petit programme de rénovation. Ce sont 18 logements de la RIVP au 156 rue Maurice Nordmann, un bâtiment de 1993. Il s'agit d'améliorer les performances et le confort par une

isolation thermique par l'extérieur, par le remplacement des menuiseries, un changement ou une mise en place d'occultations, la pose également de nouveaux ballons thermodynamiques, et la mise en place d'une VMC avec des gains espérés sur les gaz à effet de serre estimés à 55 %. La subvention de la Ville de Paris s'élève à 178 920 euros sur un montant de 940 844 euros, et le coût par logement est évalué à 52 269 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je regarde s'il y a des demandes d'intervention. Je n'en vois pas. Je vais faire voter la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DLH 449 Réalisation 99-101 avenue d'Ivry Paris (13^e) d'un programme de rénovation de 8 logements par ELOGIE-SIEMP - Subvention (91 101 euros)

M. LE MAIRE : On repasse à ELOGIE-SIEMP en matière de rénovation et à l'avenue d'Ivry.

M. OFFREDO : C'est un petit programme de rénovation. Ce sont 8 logements au 99-101 avenue d'Ivry. C'est un immeuble récent construit au début des années 2000, on commence à avoir une forme de rénovation sur les immeubles du 21^{ème} siècle. C'est un immeuble de qualité moyenne. Il est prévu une isolation des façades, le remplacement des menuiseries, le traitement des persiennes bois des loggias. La particularité de cette opération est l'installation de panneaux solaires en toiture. Le gain espéré en matière d'émission de gaz à effet de serre est estimé à 56%. Le coût de l'opération par logement s'élève à 104 816 euros, la subvention de la Ville de Paris s'élève à 91 101 euros pour un montant total de 838 526 euros.

M. LE MAIRE : Je ne vois pas de demandes d'intervention. On continue à faire voter. Y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas non plus. C'est adopté.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DLH 450 Réalisation 103 avenue d'Ivry Paris (13^e) d'un programme de rénovation de 10 logements par ELOGIE-SIEMP - Subvention (113 597 euros)

M. LE MAIRE : C'est sensiblement la même chose au 103 avenue d'Ivry.

M. OFFREDO : C'est quand même différent. La délibération concerne 10 logements de l'immeuble d'à côté au 103, avenue d'Ivry. C'est de nouveau ELOGIE SIEMP, par contre c'est un immeuble des années 1900 et pas des années 2000. Là, il est prévu une isolation thermique par l'extérieur, la réfection de la toiture, le remplacement des portes palières, également la réfection des parties communes et des pièces humides des logements. Les gains espérés en matière d'émission de gaz à effet de serre est de l'ordre de 65 %. Le coût par logement est de 71 178 euros, et la subvention de la Ville de Paris est de 113 597 euros sur un montant global de 701 780 euros.

M. LE MAIRE : Je vous remercie Eric OFFREDO, je regarde toujours si je ne vois pas de demandes d'intervention, je n'en vois pas. Je vais faire voter tout de suite. Y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DLH 447 Réalisation 18-24 rue Patay Paris (13^e) d'un programme de rénovation de 48 logements par la RIVP - Subvention (557 100 euros)

M. LE MAIRE : On passe cette fois-ci rue de Patay. Il y a quand même une très longue série d'immeubles qui vont être rénovés, grâce à ce Conseil.

M. OFFREDO : Si vous avez tous, bien sûr, une bonne mémoire, déjà au Conseil précédent, nous avons beaucoup de délibérations de rénovations. Il s'agit là de la rénovation de 48 logements RIVP au 18-24, rue de Patay. C'est un immeuble de 1987. Il s'agit d'améliorer pour le coup, mais comme à chaque fois de toute façon, le cadre de vie et de confort et de réduire les consommations d'énergie. Il est prévu une isolation thermique par l'extérieur, le remplacement des menuiseries, la pose de nouveaux panneaux thermodynamiques, la mise en place d'occultation et la mise en place d'une nouvelle VMC. Les gains espérés en matière des gaz à effet de serre sont de l'ordre de 50 %. Une information que je n'ai pas sur les autres délibérations, c'est le gain espéré en pouvoir d'achat pour chaque appartement. En termes de consommation d'énergie, il est évalué à peu près à 649 euros par an et par logement. Ce n'est pas neutre. Le coût de la réhabilitation par logement est à 34 783 euros. Les subventions de la Ville de Paris s'élèvent à 557 600 euros sur un montant global de 1 669 589 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'interventions ? Toujours pas. Y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Je n'en vois pas. Merci. Elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
M. LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE.
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Cela va faire du boulot pour Marie-José RAYMOND ROSSI pour le suivi de toutes ces surfaces.

Mme RAYMOND-ROSSI : Je suis ravie à chaque fois que l'on peut améliorer le cadre de vie des locataires dans le 13^e, mais aussi dans Paris. Pour moi, c'est un bonheur et c'est vrai que cela fait beaucoup de réunions avec les locataires. Mais c'est aussi un bonheur de rencontrer les locataires.

M. LE MAIRE : C'est noté.

2021 DLH 438 Réalisation dans divers arrondissements d'un programme de réhabilitation de logements ex-Loi 1948 permettant la création de 13 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP – Subvention (85 080 euros)

M. LE MAIRE : Nous passons à des logements ex-Loi 1948. C'est toujours Eric OFFREDO qui rapporte.

M. OFFREDO : Donc, c'est effectivement un problème de réhabilitation de logements Ex-loi 48 permettant la création de 13 logements sociaux par ELOGIE SIEMP. C'est un programme spécifique d'ELOGIE qui a été missionné pour traiter des logements dont les baux étaient régis par cette loi de 1948 et dont la vétusté et l'absence de confort nécessitent une intervention très lourde, une rénovation complète des logements, une rénovation thermique des équipements, voire même une distribution des pièces. On est dans une opération particulière par rapport aux autres. Ce n'est pas un immeuble en

particulier puisque ce sont des adresses différentes. Je vous signale qu'il y a une petite coquille dans la délibération que vous avez reçue sur 3, rue Aimé Moreau au lieu de 7 rue Aimé Moreau. Il y a un 7 rue Moreau, à 39 mètres carrés, et il y en a un autre à 38 mètres carrés. Juste pour que l'on soit bien clair sur le contenu des délibérations. Comme on n'est pas sur un immeuble, le coût global ne se calcule pas de la même façon. On est là sur une évaluation au mètre carré et là, il est prévu à un coût de travaux de 2 386 euros du mètre carré. La subvention de la Ville de Paris pour cette opération est de 85 080 euros sur un montant global de 1 266 748 euros.

M. LE MAIRE : Merci, Éric OFFREDO. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette opération ? Marie-Josée RAYMOND a la parole.

Mme RAYMOND-ROSSI : Concernant les rénovations, c'est général des logements relevant de la loi de 48, il faut savoir que ces logements sont très souvent pour la majorité d'entre eux, dépourvus de salle de bains et de WC. Donc, pour les locataires, cela va être vraiment un plus de pouvoir avoir un peu plus de confort dans leur appartement.

M. LE MAIRE : Pas de demandes d'intervention, je n'en vois pas. Je vais faire voter tout de suite. Y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? M. OLIVIER, c'est une abstention de votre groupe ? C'est enregistré au PV.

POUR : 33 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2021 DLH 443 Réalisation 57, rue Vergniaud (13^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 13 logements sociaux (13 PLS) et 7 logements locatifs intermédiaires par Sequens
--

M. LE MAIRE : On passe à la rue Vergniaud. Cette fois-ci, c'est un programme d'acquisition-amélioration avec un petit immeuble de logements sociaux qui vont être fléchés en intermédiaires par Sequens.

M. OFFREDO : C'est au 57, rue Vergniaud et le bailleur est Sequens. Donc, le projet est mené par ce bailleur qui avait d'abord envisagé une démolition- reconstruction et va plutôt être sur une restructuration lourde et ambitieuse sur cet immeuble qui date de la fin du 19^e siècle, avec des travaux importants et qui vont porter sur l'isolation, le remplacement des ouvrants, la réfection de l'étanchéité, l'installation d'une VMC, le raccordement au CPCU. C'est très important. Cela va permettre de baisser les coûts, les factures des locataires. Donc, effectivement, avec 13 logements sociaux et 7 logements intermédiaires, les 13 logements sociaux qui sont des logements intermédiaires puisque c'est du PLS. C'est 413 mètres carrés au total, vous voyez ce sont des petites surfaces. Mais 7 intermédiaires, c'est 244 mètres carrés, là aussi sur des surfaces assez petites. Le coût estimé des travaux est à 9 306 euros au mètre carré par surface utile. On n'est pas sur une subvention de la Ville contrairement aux autres délibérations, mais sur une garantie de la Ville de Paris aux emprunts souscrits par Sequens dans le cadre du PLS, qui ouvre droit à la réservation de trois logements.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demandes d'intervention ? Je vais donc la faire voter. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Abstention de l'opposition. Merci. Elle est adoptée.

POUR : 33 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2021 DLH 357 Location par bail emphytéotique à ELOGIE SIEMP de l'immeuble situé 10, rue Küss (13^e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 146 logements sociaux (58 PLUS - 88 PLS)

M. LE MAIRE : Nous passons aux programmes de conventionnement, c'est-à-dire la réintégration formelle dans le parc social. C'est toujours Éric OFFREDO qui la rapporte.

M. OFFREDO : Il s'agit d'un programme de conventionnement par ELOGIE SIEMP qui se compose de 146 logements sociaux décomposés en 58 PLUS et 88 PLS au 10 rue Küss. Il s'agit de transformer ces logements existants du parc libre des bailleurs sociaux en logements sociaux pour objectifs de :

1. Permettre d'inscrire dans la durée un parc de logements à vocation réellement sociale.
2. Assurer une meilleure protection pour les locataires en place et des loyers souvent ajustés à la baisse pour une majorité d'occupants lorsque les ménages disposent de ressources inférieures aux plafonds réglementaires. Je précise que le niveau de loyer de ceux dont les revenus ne seraient pas inférieurs aux plafonds actuels est maintenu.

Les termes du conventionnement sont calculés de manière à permettre de réaliser dans la durée du bail des programmes de rénovation du bâti. Donc, je pense qu'on aura des opérations de rénovation qui viendront dans les mois et années qui viennent. Et donc, cette délibération va nous permettre d'acter plusieurs choses :

- Résilier par anticipation un avenant au bail emphytéotique qui avait été signé en 2006,
- Autoriser le versement dans le cadre de cette résiliation de 570 498 euros,
- Souscrire un nouveau bail emphytéotique comprenant le versement d'un loyer capitalisé de 5 275 380 euros par ELOGIE SIEMP à la Ville,
- Permettre la garantie de la Ville de Paris aux emprunts PLUS et PLS pour le financement des logements concernés.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Éric OFFREDO. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. OLIVIER : Oui, merci. Notre vote ne vous étonnera pas puisqu'on s'oppose au conventionnement et au principe des loyers capitalisés, comme vous l'avez dit, qui sont ici de 5 millions d'euros et au fait, bien sûr que même si cela donne le sentiment d'être équilibré, il y a toujours cette règle des 30 % de logements qui seront sous plafond PLAI. Donc, le groupe s'oppose à cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Oui, je m'attendais effectivement à votre vote. Sachez qu'on a une première réunion de concertation pour associer les locataires sur le sujet aux problèmes particuliers soulevés. Marie-Josée ROSSI avait aussi demandé la parole.

Mme RAYMOND-ROSSI : Monsieur OLIVIER, mauvaise pioche, puisque là, on ne fait pas de PLAI. On fait du PLUS et du PLS, donc ou vous vous opposez complètement au logement social...Mais là, si vous voulez, en l'occurrence, il y aura 58 logements en PLUS et 88 logements en PLS, c'est-à-dire pour les classes moyennes. Vous ne pouvez pas dire d'un côté qu'il faut loger à Paris des classes moyennes. Et quand on vous propose 88 logements PLS, dire « on va voter contre ». Ce n'est juste pas possible. On a fait une réunion l'autre soir et ELOGIE SIEMP avait au préalable distribué un livret aux locataires qui sont très contents de ce projet. Il y a aussi dans cet immeuble des appartements de loi de 48, sans sanitaires, sans salles de bain. ELOGIE SIEMP a pris l'autre soir l'engagement de regarder justement ces logements

loi de 48. Donc, il n'y a pas de PLAI. Et effectivement, actuellement, il y a des gens dans cet immeuble qui relèvent du PLAI, mais ils garderont leurs anciens baux. Cela ne changera pas, cela ne fera pas plus de PLAI dans l'immeuble, au contraire. À la rotation, il y aura du PLUS et du PLS qui rentreront. Et il y a sûrement des locataires qui sont actuellement dans cet immeuble, parce qu'il y aura une enquête sociale à partir de janvier 2022, qui seront classifiés en PLUS ou en PLS. Donc voilà, c'est mauvaise pioche. Pas de PLAI.

M. OLIVIER : Excusez-moi. J'ai bien dit dans mon intervention qui était très courte qu'il s'agissait plutôt de PLS, bien sûr, et de PLUS, mais que 30 % au moins des logements PLUS seront attribués sous des plafonds de ressources PLAI et c'est inscrit dans la délibération. Donc, ce n'est pas mauvaise pioche. Je ne fais que lire la délibération. Merci.

M. LE MAIRE : Après cet échange, je vais pouvoir faire voter cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? L'opposition, si j'ai bien suivi. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 33 VOIX

CONTRE : LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2021 DLH 444 Complément de financement pour la RIVP dans le cadre du plan de soutien aux bailleurs sociaux

M. LE MAIRE : Nous passons à la DLH 444 qui est une délibération plus technique, puisque c'est un complément de financement dans le cadre du plan de soutien aux bailleurs sociaux, la suite de ce qu'on avait déjà voté.

M. OFFREDO : Il s'agit du complément, suite à la délibération que nous avons adoptée en octobre 2020, qui va permettre en soutenant une activation rapide des travaux qui doivent être réalisés fin 2022 au plus tard, en complément des opérations plus ambitieuses et plus lourdes du plan de soutien qu'on examine par ailleurs. Deux axes d'investissement sont retenus. D'une part, la transition écologique des logements et d'autre part, des projets relatifs à la sécurité et la tranquillité publique. Douze adresses sont retenues dans le 13^e arrondissement et le montant maximum de cette subvention pour la RIVP est de 5 580 240 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je ne vois pas de demandes d'intervention à ce sujet sur cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée à l'unanimité. Merci à vous.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

M. LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE.

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DLH 434 Locaux communaux 57, rue Bobillot (13^e) – Signature d'un bail civil et attribution d'une aide en nature à l'association « REGAIN-PARIS »

M. LE MAIRE : Nous passons à la DLH 434 qui concerne REGAIN PARIS. Caroline MILLET la rapporte.

Mme MILLET : La DLH 434 concerne les locaux communaux, 57, rue Bobillot. C'est la signature d'un bail civil et l'attribution d'une aide en nature à l'association REGAIN PARIS, l'ESAT REGAIN. La Ville de Paris

est propriétaire d'un immeuble situé 57 Bobillot. Ce bâtiment a été édifié dans le cadre d'un bail à construction conclu en 1926 entre la Ville et la Fédération nationale des blessés du poumon combattant, la FNBPC. Donc, la FNBPC a libéré progressivement des surfaces dans l'immeuble à compter de 2006 et quittera définitivement les lieux au terme de son bail le 31 décembre 2021, avec la libération d'une surface de bureaux de 107 mètres carrés au premier étage. Les locaux libérés ont été loués à l'association REGAIN PARIS, au fur et à mesure de leur restitution. L'association REGAIN PARIS gère dans l'immeuble depuis 2002 un ESAT de 69 places accueillant des personnes en situation de handicap mental ou psychique dans des ateliers de type conditionnement, travail à façon ou mailing. L'Association a fait connaître sa volonté de se maintenir dans les lieux, d'étendre ses activités sur les 107 mètres carrés libérés par la FNBPC et de les mutualiser avec l'Association APEDA-DYS FRANCE, qui a pour but de venir en aide aux enfants et adultes dyslexiques. L'Association occuperait ainsi l'intégralité de l'immeuble du 57, rue Bobillot, soit environ 993 mètres carrés. Donc, cette DLH concerne la signature d'un bail civil et a accordé à l'association REGAIN PARIS une franchise de loyer pour la première année du bail civil relatif à l'occupation de l'immeuble du 57 rue Bobillot.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, cela conforte notre engagement fort pour construire des structures à destination des personnes handicapées, que ce soit ESAT ou lieu d'hébergement. Y a-t-il des demandes d'intervention sur la DLH 434 ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Mme MILLET : Merci.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DLH 460 Adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations pour la location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme

M. LE MAIRE : Nous abordons maintenant la DLH 460. C'est Rym KARAOUN GOUEZOU qui la rapporte sur le règlement municipal.

Mme KARAOUN GOUEZOU : Cette délibération vise à protéger l'offre de commerces sur le territoire parisien. La crise sanitaire a déjà lourdement impacté le tissu économique et de nombreuses enseignes ont dû baisser définitivement le rideau après une baisse importante de leur chiffre d'affaires. Nous nous retrouvons donc dans une situation où de nombreux locaux sont vacants. Les professionnels de l'immobilier peuvent saisir cette opportunité pour transformer ces locaux en locations de meublés touristiques type Airbnb, Booking, etc. en réalisant simplement une déclaration de changement de destination. Pour transformer des locaux à usage d'habitation, l'opération est beaucoup plus contraignante puisqu'il faut demander une autorisation de changement d'usage, ce qui permet de protéger l'offre de logement. Par ailleurs, en investissant les locaux commerciaux plutôt que les locaux d'habitation pour les meublés touristiques, les professionnels de l'immobilier échappent à la limitation du nombre de nuitées, fixée à 120 jours par an pour une résidence principale à Paris. Pour ne pas tarir l'offre de commerces, il est nécessaire de protéger les locaux commerciaux en renforçant les prérogatives des municipalités. C'est ce que propose cette délibération qui s'inscrit dans le cadre de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. Cette loi introduit une disposition permettant la création d'un nouveau régime d'autorisation de changement d'usage. Ce nouvel outil instaure la possibilité de soumettre à autorisation préalable le fait de louer un local commercial en meublé de tourisme. Les demandes d'autorisation de locaux à usage commercial en tant que meublés de tourisme seront instruites en lien avec les mairies d'arrondissement. Cela permettra aux arrondissements les plus touchés d'y donner un avis défavorable. Le règlement soumis à notre

approbation prévoit aussi une amende civile dont le montant ne pourra pas excéder 25 000 euros, qui est fixé par le Code du tourisme. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : C'est une nouvelle avancée dans le contrôle et la limitation des dérives que l'on a eue sur les locations touristiques. Je m'en réjouis, même si ce n'est pas le 13^e qui est le plus concerné. Il y a toute la partie sociale qui échappe à cela. Les bailleurs n'hésitent pas à faire des résiliations de bail s'ils voient des dérives. Mais je pense que le message a été largement passé et on est très attentif, côté permis de construire aussi, quand on voit des évolutions qui peuvent s'apparenter à des installations de ce type, je sais qu'Éric OFFREDO y est sensible. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

M. OFFREDO : Aujourd'hui, pour pouvoir passer d'un local commercial ou de bureaux en meublé touristique, une simple déclaration préalable suffit. Pour vous donner un ordre d'idée ou dans la dernière année, puisque je vois toutes les déclarations préalables. L'arrondissement est expérimental de ce point de vue, et c'est très intéressant, très instructif. On a eu 10 demandes vers des meublés touristiques. Ce sont des demandes sur lesquelles j'ai donné des avis défavorables. On est très vigilant à chaque fois sur les justifications des marchands de biens. Donc, c'est très bien que l'on ait un changement du règlement municipal qui nous permettra de pouvoir asseoir juridiquement ce refus.

M. LE MAIRE : Merci pour ce complément d'information. Y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DAE 54 Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - conventions

M. LE MAIRE : Nous abordons maintenant la DAE 54 que je ne voterai pas dans son intégralité, puisque l'attribution qui est proposée pour Glacière, le métro Glacière, ne me convient pas du tout. Mais je laisse Rym KARAOUN GOUEZOU la présenter et nous ferons sans doute un vote dissocié parce qu'on est concerné par deux emplacements et donc deux concessions. Rym KARAOUN GOUEZOU a la parole.

Mme KARAOUN GOUEZOU : La Mairie de Paris délivre des autorisations à des commerçants afin qu'ils puissent exercer des activités économiques sur la voie publique ou dans les espaces verts de la ville. Ces activités contribuent à l'animation commerciale des quartiers, en même temps qu'ils participent à la convivialité de notre arrondissement. Pour choisir les bénéficiaires de ces autorisations, la Ville de Paris organise des appels à candidatures. Un comité de sélection préside au choix des lauréats en étudiant leur projet d'exploitation, la valorisation de l'emplacement, et les aspects financiers. Il est composé de l'adjointe à la Maire de Paris chargée des commerces, le maire d'arrondissement ou son représentant, l'adjoint à la Maire de Paris chargé de l'économie sociale et solidaire, l'adjoint à la Maire de Paris chargé des espaces verts, un représentant de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement et un représentant de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi. En novembre 2019 et août 2021, la Ville a publié quatre appels à candidatures pour l'attribution de 103 emplacements. Cette délibération entérine le choix du comité de sélection pour plusieurs emplacements parisiens. Dans le 13^e, nous sommes concernés par deux lieux. Un emplacement à Glacière attribué en remplacement de Chico Burger, que, pour ma part, je souhaitais conserver. Et en deuxième position au parc de Choisy pour un petit théâtre en plein air. Les redevances seront perçues par la Ville de Paris à partir de la signature des conventions d'occupation du domaine public.

M. LE MAIRE : Je poursuis ce que j'avais commencé à dire. D'abord que je n'ai pas bien compris d'ailleurs l'organisation de cet appel à candidatures sur des critères qui me paraissent quand même ne pas prendre en compte les situations existantes. S'il s'agit de l'ouverture de nouveaux commerces, qu'on ait toute une série de critères, pourquoi pas. Mais quand il s'agit de regarder ce qu'ont apporté un certain nombre de commerçants sur un quartier, même ambulants, et en l'occurrence, j'imagine que les uns et les autres, vous avez eu l'occasion de rencontrer ce personnage du quartier, qui tient depuis de nombreuses années ce commerce ambulante à la sortie du métro Glacière, qui est toujours très vigilant sur les questions de sécurité, qui a fait beaucoup de lien, bien au-delà du marchand de journaux qui est juste à côté mais avec tous les commerçants installés dans le renforcement. Je trouve cela particulièrement étonnant et contestable. En tout cas, moi, je ne voterai pas favorablement cette décision de la Commission et je vous proposerai soit de voter contre la DAE 54, soit de dissocier les deux votes. Peut-être qu'on pourra les dissocier ? Je vais faire voter successivement les deux concessions. Est-ce qu'il y a des personnes qui souhaitent intervenir sur cette délibération ? Je ne vois pas de demandes d'intervention. Donc on va faire voter sur la concession Glacière. Je voterai contre dans ce cas avec, j'imagine, les groupes de la majorité. Encore une fois, dites-le dans le tchat si vous avez des désaccords. Y a-t-il des votes pour cette concession du métro Glacière ? Y a-t-il des abstentions ? L'opposition s'abstient.

EMPLACEMENT MÉTRO GLACIÈRE :

POUR : 0 VOIX

CONTRE : 33 (LES 7 ÉLUS DU GROUPE GEP 13^e, 4 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN (MME KARAOUN GOEZOU ET MM. AQUA, BOULET ET COURBAN), LES 21 ÉLUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN ET M. PENG)

ABSTENTION : LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

M. LE MAIRE : On va faire voter la concession du théâtre de marionnettes que vous connaissez tous au parc de Choisy avec un nouvel exploitant. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

EMPLACEMENT PARC DE CHOISY :

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DASCO 151 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (250 000 euros) et subventions pour travaux (64 922 euros)

M. LE MAIRE : On passe à la DASCO 151. Il s'agit de dotations complémentaires de fonctionnement et c'est Vincent BOULET qui la rapporte.

M. BOULET : Comme vous venez de le dire, la délibération concerne des dotations complémentaires de fonctionnement et des subventions pour travaux pour différents collèges du 13^e en complément de la dotation initiale de fonctionnement sur l'année 2021 que nous avons votée en septembre 2020 et comme nous en votons régulièrement dans nos différents Conseils d'arrondissement, il s'agit cette fois-ci de permettre à différents collèges du 13^e de faire différents travaux urgents qui ne présentent pas vraiment de technicité particulière, mais qui doivent être faits et qui sont des petits travaux à l'unité, mais qui sont quand même nécessaires. Pour cela, nous proposons une dotation de 2 000 euros pour les collèges Claudel, Triolet, Braque et Moulin des Prés et une dotation de 5 000 euros pour Thomas Mann. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DASCO 163 Vacances Arc-en-ciel - Convention de partenariat avec les Caisses des écoles relative aux séjours Vacances Arc-en-ciel

M. LE MAIRE : Nous passons à la délibération DASCO 163. On ne va pas la soumettre à vos votes parce que nous ne sommes pas directement concernés, mais c'était logique qu'Emmanuel COBLENCÉ vous parle en deux mots de l'évolution qui va être faite sur les Vacances Arc-en-ciel.

M. COBLENCÉ : La Ville de Paris, comme vous le savez, organise le dispositif des séjours vacances Arc-en-Ciel qui profite pour des vacances scolaires estivales à des Parisiens âgés de 4 à 16 ans. Ce sont des séjours très variés sur le sport, sur les arts, la culture, la découverte du patrimoine, du développement durable. Jusqu'à maintenant, la Ville de Paris proposait aux caisses des écoles qui organisent un certain nombre de ces séjours un dispositif de subventions. La Ville souhaite désormais y substituer un nouveau dispositif plus efficace et qui permettra d'homogénéiser ces séjours, qui est un dispositif de type partenarial. Il y a un certain nombre de caisses des écoles qui vont y rentrer dès l'année prochaine, mais ce n'est pas le cas du 13^e arrondissement qui sera concerné dans une année ultérieure. Voilà donc, il nous paraissait important de vous signaler cette information.

M. LE MAIRE : Nous aurons l'occasion d'en parler en Comité de gestion dans les mois qui viennent.

PAS DE VOTE

DASCO 126 Caisse des écoles (13^e) - Subvention 2022 (7.220.455 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024

M. LE MAIRE : On va passer à la DASCO 126. Cette fois-ci, c'est une subvention pour la restauration scolaire dont vous avez l'habitude chaque année.

M. COBLENCÉ : Cette délibération est effectivement une délibération très importante, comme chaque année, qui fixe le montant de la subvention de la Ville de Paris pour la Caisse des écoles du 13^e arrondissement. Je ne vais pas vous détailler l'intégralité des éléments qui figurent dans cette convention d'objectifs et de financement pluriannuel sur la période 2022-2024. Je voudrais simplement insister très rapidement sur le contexte budgétaire tout à fait inédit que traverse la Ville de Paris en raison de la crise sanitaire. Évidemment, cela a des impacts très lourds sur les finances publiques de notre collectivité et cela a aussi des impacts très importants sur la caisse des écoles et sur les caisses des écoles et la caisse des écoles du 13^e en particulier. Donc, un effort exceptionnel a été demandé à chaque caisse des écoles pour le budget 2022 et une discussion a permis de trouver un équilibre entre, d'un côté, un effort budgétaire incontournable et, de l'autre côté, le maintien d'un très haut niveau qualitatif et de prestations tel qu'il était avant le début de la crise sanitaire. Donc, la délibération présente et rappelle les principaux objectifs de la Caisse des écoles, les modalités de contrôle et propose de fixer pour l'année 2022 la subvention de la Caisse des écoles du 13^e à 7 220 455 euros. Je vous remercie de bien vouloir voter cette subvention importante.

M. LE MAIRE : Je vous fais grâce de ne pas la calculer au centime près. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Mme ESTIENNE a la parole.

Mme ESTIENNE : Juste une petite précision. Quelles ont été les subventions pour les années 2020 et 2021 ?

M. LE MAIRE : Je ne sais pas si Emmanuel COBLENCÉ les a, mais sinon on va vous répondre.

M. COBLENCÉ : Je ne vais pas pouvoir vous répondre, Mme ESTIENNE. Je n'ai plus le chiffre exact. En revanche, on va vous le retrouver, évidemment sans problème. Simplement pour dire qu'effectivement, cette subvention est en baisse par rapport aux années précédentes, compte tenu de ces efforts budgétaires. Les discussions en comité de gestion de la Caisse des écoles avec son président et son directeur nous font dire que c'est un effort qui est soutenable pour la caisse des écoles, un effort important, mais soutenable. Je vous communiquerai les chiffres des années précédentes dès la fin de ce Conseil.

M. LE MAIRE : On vous précisera ces éléments très vite. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DASCO 168 Caisses des écoles - Subvention exceptionnelle (2.266.120 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

M. LE MAIRE : Nous passons à la DASCO 168. Subvention exceptionnelle. Emmanuel COBLENCÉ a la parole.

M. COBLENCÉ : Effectivement, la crise sanitaire a un impact très important, d'abord sur le fonctionnement des écoles et donc, par conséquent, sur le fonctionnement et les finances des caisses des écoles. Les fermetures de classes, les fermetures d'écoles, les évictions individuelles d'enfants, tout cela fait que chaque caisse des écoles parisienne a dû adapter sa facturation, a dû faire face à une baisse du nombre d'enfants inscrits. Vous le savez aussi, les projections démographiques et les baisses démographiques des enfants inscrits dans le premier degré sont plus importantes que prévu, notamment en raison des conséquences de la crise sanitaire et du développement du télétravail. Tout cela fait craindre des décalages de trésorerie pour les caisses des écoles et donc une subvention et une aide financière exceptionnelle est proposée à la Caisse des écoles dès le mois de décembre afin de leur permettre d'aller jusqu'au bout de leur exercice en termes de trésorerie. En tout, c'est une enveloppe d'un peu plus de 2 millions d'euros pour l'ensemble des 17 caisses des écoles parisiennes. Et en ce qui concerne le 13^e, c'est environ 200 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Mme ESTIENNE a la parole.

Mme ESTIENNE : Je souhaitais savoir quel était le nombre d'enfants qui étaient inscrits pour cette année scolaire 2021-2022 par rapport à l'année scolaire 2020-2021.

M. LE MAIRE : Sur l'ensemble de ces questions, on va vous répondre plus précisément. On est à peu près dans la stabilité, même si, comme vous le savez, on n'a pas de baisse importante du nombre d'enfants scolarisés, je dirais même qu'on est sur des années en augmentation ou en stabilité, très différemment d'ailleurs de beaucoup d'arrondissements. Mais on va vous répondre par écrit pour éviter

de dire des bêtises. Donc, je vais faire voter la DASCO 168. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?
Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DASES 256 Subventions (203 857 euros), conventions et avenants à 33 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques

M. LE MAIRE : Nous passons à Marie-Pierre MARCHAND avec les conventions et suites d'avenants pour toute une série d'associations. La DASES 256 concerne la question des rixes.

Mme MARCHAND : Tout à fait. Bonjour à tous. Cette délibération est importante. Elle s'inscrit dans le cadre de l'acte 2 de la Stratégie parisienne de prévention des rixes. Cette politique, pour mémoire, a été engagée dès 2019 pour faire face à l'augmentation de ce fléau que constituent les affrontements violents entre groupes de jeunes, de plus en plus jeunes, disent les observateurs, entre différents quartiers ou parfois même micro-quartiers, ce qu'on pourrait qualifier de guerre de territoires. Il n'y a pas si longtemps un jeune de 16 ans a quasiment frôlé la mort dans notre arrondissement il y a un mois ou deux.

Cette stratégie vise à prévenir ces rixes avec un travail entre différents partenaires sur des actions de prévention, de médiation, un dispositif de veille et d'alerte. L'acte 2 en est l'approfondissement avec un approfondissement et de nouvelles orientations, notamment un travail renforcé avec l'Éducation nationale, ce qui est très important dans et aux abords des établissements, avec une coordination avec les communes limitrophes qui sont particulièrement importantes pour notre arrondissement effectivement proche d'autres communes. Le dispositif inclut le doublement de l'équipe parisienne de médiation et la mise en place d'un appel à projets que cette délibération concerne pour développer des actions de prévention et de sensibilisation, de soutien, de dialogue avec les parents. Cet appel à projets a été lancé et a rencontré un grand succès avec plus de 70 projets déposés, 33 associations ont été retenues pour 39 projets, pour un montant de 203 857 euros et pour le 13^{ème} sont particulièrement concernés quatre projets qui ont été retenus et qui sont portés par des associations que nous connaissons bien et qui interviennent beaucoup dans l'arrondissement : le Centre social 13 pour tous, avec l'action Les Trésors du 13 avec un travail très intéressant de décryptage avec un sociologue et un journaliste, de décryptage avec les jeunes concernés et les parents, sur ce que sont vraiment les rixes pour faire vraiment tout un travail de sensibilisation. Il s'agit aussi d'un projet porté par l'association de prévention ARC-EA, club de prévention qui intervient dans le 13^e. Là aussi est en jeu un travail de sensibilisation, par des films, clips, etc. La compagnie A l'affût qui fait du Théâtre Forum, avec les jeunes et de l'association Osez la médiation, qui intervient dans plusieurs collèges de l'arrondissement. Tout cela en ce qui concerne les actions du 13^e pour un montant de 15 000 euros en tout sur les 203 857 euros. Et donc, je vous demande donc de bien vouloir adopter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Effectivement, on essaie d'être très proactif, même si on se sent évidemment démunis. De nombreuses municipalités sont concernées. D'autres arrondissements de Paris aussi sont concernés par ces rixes et pas seulement dans l'Est parisien à en croire les différents maires qui se sont exprimés avec le procureur l'autre jour. Donc on essaie de trouver des méthodes pour faire baisser cette montée de violence qu'on constate évidemment. À voir, si ce sera efficace ou non. En tout cas, je trouve que c'est bien d'initier toute une série de choses sur le sujet plutôt que d'attendre le coup d'après. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais faire voter cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DPE 56 Subventions (37 800 euros) et conventions avec 2 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance de la Ville de Paris

M. LE MAIRE : Nous passons à la DPE 56. Il s'agit cette fois-ci de prévention de la délinquance et c'est Marie-Pierre MARCHAND qui la rapporte. Béatrice PATRIE pour raison médicale ne sera pas disponible avant le mois de janvier.

Mme MARCHAND : Il s'agit donc de l'attribution de subventions pour un montant total de 37 800 euros pour deux structures qui agissent dans le cadre de la Politique de prévention de la délinquance de la Ville de Paris. D'une part, la Fondation Jeunesse Feu Vert et Arc-EA qui interviennent notamment dans notre arrondissement. C'est sur cet axe-là que je vais m'attarder davantage, mais pas trop, je vous rassure. Il s'agit donc pour ces associations de mener des chantiers éducatifs.

Donc, l'association club de prévention Arc-EA qui travaille beaucoup dans nos quartiers de la Politique de la Ville du 13^e, avec ce qu'on appelle communément des éducateurs de rue qui vont au plus près des jeunes sur l'espace public et notamment pour garder des liens avec des jeunes, les insérer en décrochage, en mal être, selon le principe bien connu de la libre adhésion, de la confidentialité pour travailler avec ces jeunes. Donc, dans ce cadre très souple, tous les supports éducatifs qui permettent effectivement de maintenir ce lien sont les bienvenus et c'est donc ce qui est proposé ici dans ce partenariat avec la Direction de la Propreté et de l'Eau, puisqu'en fait, il s'agit de permettre à des jeunes de 16 à 21 ans de pouvoir intervenir régulièrement deux fois par mois, sur une durée de trois heures, sur des opérations de nettoyage des espaces végétalisés du 13^{ème}, avec un éducateur qui lui-même est en lien évidemment constant avec un correspondant de la DPE. Et donc, on est à la fois sur un travail important pour l'environnement et qui permet effectivement à ces jeunes de pouvoir découvrir ou redécouvrir le monde du travail, de faire quelque chose d'utile et de valorisant et d'avoir une occasion et un temps informel avec l'éducateur qui peut souvent servir à commencer à dérouler un travail individuel dans ce type de cadre. Donc, il s'agirait là pour Arc-EA d'une subvention d'un montant de 19 800 euros pour pouvoir conduire cette action dans notre arrondissement. Je vous demande donc de bien vouloir adopter l'intégralité de la subvention pour ces deux associations.

M. LE MAIRE : Merci Marie-Pierre MARCHAND. Je pense que c'est une très bonne initiative. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DASES 253 Subventions d'investissement (508 972.00 euros) pour divers dispositifs d'urgence sociale – Conventions dans le cadre du budget participatif

M. LE MAIRE : On passe à la DASES 253 portant sur une subvention d'investissement relative à une urgence sociale. Juliette Sabatier la rapporte.

Mme SABATIER : Je ne sais pas si vous m'entendez convenablement. Il s'agit de subventions d'investissement que nous devons adopter dans le cadre d'un budget participatif, raison pour laquelle elles sont regroupées dans une même délibération. 3 Espaces Solidarité Insertion, dits ESI Parisiens. Pour ce qui concerne le 13^{ème}, il s'agit de l'ESI l'Arche d'Avenir et il s'agit de lui attribuer une

subvention d'investissement de 146 000 euros pour réaliser une opération que je trouve personnellement très intéressante, qui consiste à constituer des kits grand froid et des kits canicule qui seront remis aux personnes qui passent par l'ESI ou qui sont suivies régulièrement. C'est 100 à 150 passages quotidiens dans l'ESI l'Arche d'Avenir. Ces kits pour le côté grand froid contiennent une thermos, des chauffe-mains, chauffe-pieds, chauffe-corps, du baume à lèvres, de la crème pour les mains, des produits qui aident à survivre dans des conditions météorologiques extrêmes. Et le kit canicule contiendra une gourde, une carte des fontaines de Paris, une casquette, une couverture isolante, un brumisateur. Je ne rentre pas plus dans les détails, mais c'est pour montrer que c'est très concret et souligner le but de l'opération qui consiste à pouvoir distribuer 2000 kits de chaque sorte, tout en accompagnant cette distribution de conseils de prévention, de propositions de prise en charge en lien avec ces périodes de l'année aux conditions extrêmes.

M. LE MAIRE : C'est une proposition intéressante, et n'oublions pas qu'il n'y a pas que le grand froid qui peut tuer les personnes sans domicile, les grandes chaleurs aussi peuvent être malheureusement plus mortelles. Je ne vois pas de demandes d'interventions. Je vais faire voter la DASES 253. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DASES 246 Subventions (234 580 euros) et conventions avec l'Association de Santé Mentale du 13^e arrondissement de Paris et le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences

M. LE MAIRE : Nous passons à la DASES 246 qui concerne une subvention à l'Association de Santé Mentale (ASM), et c'est Wilfried BETOURNÉ qui la rapporte.

M. BETOURNÉ : Dans cette DASES 246, il s'agit d'attribuer une subvention d'un montant total de 234 580 euros et de signer une convention avec plusieurs structures, dont l'Association de Santé Mentale du 13^e arrondissement, l'ASM 13. Cette subvention sert à financer l'Équipe de Liaison intersectorielle d'Accompagnement de l'Habitat et aux Soins (ELIAS) du 13^e. Sous ce vocable un peu compliqué, un très beau projet est mis en place qui consiste, sur sollicitation des bailleurs sociaux qui participent au financement de cette équipe, à aller à la rencontre des habitants de ces bailleurs sociaux qui présenteraient des troubles mentaux ou des signes de troubles mentaux légers, donc en fait d'intervenir très précocement dans la prise en charge de ces personnes. L'idée est d'éviter d'aboutir à des situations extrêmes où l'on arriverait à l'expulsion de ces logements, de ces personnes qui, du coup, entreraient dans une situation de précarité encore plus grande que la leur actuellement. La question des troubles mentaux et des soins qu'on peut leur apporter est une problématique très complexe. Aujourd'hui, la prise en soins en santé mentale commence dans des moments de crise et en général par le biais d'une hospitalisation sous contrainte. Cette prise de contact avec les soins de manière contrainte et violente est très compliquée ensuite pour l'adhésion à un projet de soins, à un accompagnement et un suivi sur le long terme. Donc l'idée de cette équipe, c'est de vraiment faire le lien précocement, d'intervenir le plus tôt possible et de faire le lien avec le secteur psychiatrique pour que ces personnes bénéficient d'un accompagnement de meilleure qualité. Donc, je vous invite bien évidemment à voter cette subvention pour pérenniser ce très beau projet qui est porté par une très petite équipe qui s'est renouvelée dans le 13^e avec une nouvelle infirmière qui est arrivée récemment.

M. LE MAIRE : Vous savez que les questions de santé ne rentrent pas directement dans notre compétence, ce qui ne nous empêche pas d'agir très fortement à la Ville de Paris, même s'il y a une partie de compétences départementales. On avait été les premiers dans le 13^e à monter une équipe sur la question des diogènes. Cela nous a permis de résoudre beaucoup de grandes difficultés où des

personnes se mettaient elles-mêmes en difficulté et en provoquaient pour leur voisinage. Je trouve que cette nouvelle orientation est excellente. Donc, je juge cela très bien, parce que ce type de difficultés, évidemment, est très problématique pour les personnes concernées au premier chef, mais aussi très souvent pour leur entourage direct, y compris les voisins, pour dire les choses très nettement. Donc, je trouve très bien que la Ville de Paris monte des initiatives de ce type et je remercie la Ville de Paris pour son engagement au travers de son adjointe qui est parmi nous ce soir. Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. PENG a la parole.

M. PENG : Je vais voter favorablement cette délibération. J'ai une question. Est-ce que cette association s'occupe des consommateurs de drogue ? Je voulais savoir si cette association était porteuse de ce type de cas et si elle ne l'est pas, y aurait-il des associations qui prendraient ce type de mission.

M. LE MAIRE : L'ASM 13 est la grande institution qui s'occupe de toutes les questions psychiatriques pour le secteur, comme Sainte-Anne pour le voisin du 14ème et au-delà. Et par là même, quand on s'occupe de problèmes psychiatriques, il y a forcément des personnes qui consomment des drogues, mais ils ne sont pas spécialisés dans le sujet. Par ailleurs, il y a effectivement des associations spécialisées et des lieux spécialisés aussi dans le 13^e qui s'occupent des problèmes d'addiction. Mais nier qu'une partie des personnes qui ont des problèmes psychiatriques consomment de la drogue serait une stupidité, évidemment. Cela ne veut pas dire que toutes les personnes qui ont des problèmes psychiatriques consomment de la drogue. Je ne peux pas vous répondre plus honnêtement. Wilfried, veux-tu apporter un supplément ?

M. BETOURNÉ : Oui, je ne vais pas rajouter grand-chose à ce que tu as dit. Forcément, dans les patients qu'ils accompagnent, il y a des personnes consommatrices de drogues, c'est une réalité. Ils les accompagnent. C'est leur rôle en tant que secteur psychiatrique d'accompagner ces personnes, mais ce n'est pas la finalité et cela ne fait pas partie d'une spécificité du projet de l'ASM 13. Il y a d'autres structures qui ont la charge de l'addictologie dans le 13^e arrondissement et vers lesquelles sont orientés les patients pour un suivi plus spécifique en addictologie. L'ASM 13 est plutôt centré sur un accueil généraliste à tous les patients présentant des troubles mentaux dans l'arrondissement et sur la question du secteur psychiatrique, on est pionnier dans le 13^e arrondissement et l'ASM 13 est le premier secteur psychiatrique de France. C'est l'organisation qui a été choisie partout, mais c'est une organisation qui est née dans le 13^e arrondissement par le biais de M. Philippe PAUMELLE, notamment.

M. LE MAIRE : Après cette réponse à Monsieur PENG, nous allons faire voter cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
Monsieur BETOURNÉ ne participe pas au vote
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DAE 360 Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'Association Les Amis de l'ESS'pace
--

M. LE MAIRE : Nous passons à la DAE 360. Je ne sais pas si c'est Jean-Noël AQUA ou Wilfried BETOURNE qui la présente. Mais celui qui se sent concerné prendra la parole.

M. AQUA : Quelques mots, Monsieur le Maire. Cette délibération est une dernière version, plutôt technique, qui vise à prolonger de six mois la convention liant la Ville avec les Amis de l'ESSpace pour un local au 63, allée d'Ivry Paris. Nous avons régulièrement parlé de cette association et de son partenariat avec notamment Linkee pour les distributions alimentaires pour des centaines d'étudiants chaque jour.

Mais le travail régulier, dit "normal" de cette association vise à créer du lien entre les étudiants avec à la fois un bar-restaurant au rez-de-chaussée et à l'étage un espace de coworking. Le bar-restaurant lui vise à créer un espace convivial pour les étudiants et un lieu d'échanges avec les habitants du quartier, ça c'est notable. Et l'espace de coworking, lui, est destiné à soutenir des projets d'étudiants dits engagés en direction de l'économie sociale et solidaire et porteurs de projets coopératifs. Bref, ce lieu contribue à la fois au bien-être et à la qualité de vie des étudiants et est le lien entre les étudiants et leur quartier. Tout cela va dans le bon sens et ce dispositif s'insère dans toutes les initiatives que la Ville peut faire en direction des quelque 280 000 étudiants présents sur le territoire parisien. C'est notable et appréciable dans une période où la précarité étudiante et où le mal-être étudiant va de façon croissante. La convention qui lie la Ville avec l'ESSpace normalement vient à terme en janvier et il devrait y avoir la désignation d'un nouveau candidat pour l'occupation de l'ESSpace à partir de juillet et donc ce serait dommage d'avoir un espace vide pour six mois. Donc, la présente délibération vise à prolonger la convention entre la Ville et cette association.

M. LE MAIRE : Merci pour ces explications très claires. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Donc DAE 360, y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 SG 75 Subventions 45 400 euros (22 700 euros Ville de Paris, 22 700 euros Paris 2024) et conventions entre la Ville de Paris et 6 associations dans le cadre du dispositif « Sport senior en plein air »

M. LE MAIRE : On va passer aux délibérations sportives. Je laisse la parole à Aïmane BASSIOUNI pour la SG 75 et il s'agit du sport sénior en plein air.

M. BASSIOUNI : Cette délibération concerne une subvention dédiée au PUC d'un montant de 5 000 euros dans le cadre du dispositif Sport sénior en plein air. En effet, le Club propose son offre qualitative à destination de ce public pour des séances hebdomadaires, deux à trois séances hebdomadaires pour une durée de six semaines environ au stade Charléty avec des disciplines adaptées, pour donner des exemples : l'athlétisme, des jeux de raquettes et d'autres sports collectifs.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre. Y a-t-il des abstentions ? Unanimité. Je vous remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DJS 164 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances

M. LE MAIRE : Nous passons à la DJS 164 et à un dispositif bien connu, Paris Jeunes Vacances. C'est toujours Aïmane BASSIOUNI qui rapporte.

M. BASSIOUNI : Merci Monsieur le Maire. Donc cette délibération traite du dispositif Paris Jeunes Vacances pour que nous puissions l'organiser l'an prochain. Ce dispositif, du coup, comme chacune et chacun le sait, permet aux jeunes Parisiennes et aux Parisiens de partir en vacances en autonomie. D'ailleurs, ce dispositif a rencontré un fort succès cette année, surtout cet été.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention ? Je regarde à l'écran. Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 SG 77 Transformations Olympiques - Subventions (400 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et trente-cinq associations dans le cadre du projet « Impact 2024 »

M. LE MAIRE : Nous passons à la SG 77. Il s'agit de subventions dans le cadre du projet Impact 2024. On se croirait au rugby. C'est Aïmane BASSIOUNI qui rapporte à nouveau.

M. BASSIOUNI : Tout à fait, Monsieur le Maire. Cette délibération traite du subventionnement de trois clubs sportifs du 13^e qui proposent chacun des projets sportifs innovants :

- Le PUC, 10 000 euros avec son offre de sport mixte en complément de cours d'EPS dans les écoles, en collaboration avec le Centre social 13 Pour Tous,
- Le Boxer Inside Club, le fameux club de la championne Sarah OURAHMOUNE, basé à Carpentier, pour 10 000 euros avec son projet qui vise à détecter près de 150 jeunes talents par des interventions dans les écoles et leur proposer par la suite un accompagnement social et éducatif et des camps de vacances,
- Le Wado Academy Paris, pour 10 000 euros avec son programme pédagogique pour 200 jeunes qui ont entre 15 et 20 ans des quartiers parisiens.

Ce programme est mis en place en collaboration avec les lycées et les centres Paris Anim' du 13^e.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 SG 76 Transformations Olympiques -Subventions 185 000 euros (92 500 euros Ville de Paris ; 92 500 euros Paris 2024) et conventions entre la Ville de Paris et 23 associations dans le cadre du dispositif « Paris Sportives »

M. LE MAIRE : Nous passons à la délibération suivante, comme elle concerne le soutien au sport féminin, il y avait deux attributaires, Aïmane BASSIOUNI et Morgane LACOMBE.

M. BASSIOUNI : Je vais la présenter Monsieur le Maire. Il s'agit de subventionner des clubs sportifs de l'arrondissement dans le cadre du dispositif Paris Sportives qui a été lancé en juillet 2020 pour favoriser la mixité dans les terrains de sport. En effet, les clubs du 13^e, et ils sont nombreux, nous pouvons en être fiers, sont pleinement engagés à promouvoir et développer le sport féminin et organisent des activités sportives régulières dans nos équipements. Je tiens à préciser que dans ce cadre, la Ville de Paris donne des subventions aux clubs que je vais vous citer, et que le fonds de dotation de l'organisation de Paris 2024 finance aussi parallèlement exactement la même somme. Nous avons là une reconduction de subventions puisqu'il y a eu de bons résultats, en tout cas parmi les clubs lauréats. Les reconductions sont les suivantes :

- Le Paris 13 Atlético avec 1 750 euros,
- La Domrémy Basket 13 avec 2 600 euros,
- La Maison 13 Solidaire avec 1 750 euros,
- Le PUC avec 4 000 euros,
- Le Comité de Paris Basket avec 2 500 euros.

Concernant le comité de Paris Basket, je vous invite à vous y rendre. Ils font leurs animations dans le dernier TEP que nous avons rénové avec la Caisse d'épargne, dans le cadre du programme Héritage, des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. D'ailleurs, je veux le souligner ici, Aïmane BASSIOUNI l'a dit, la très forte implication de beaucoup de clubs y compris de foot, qui étaient quand même très masculins, et que l'on a vu vraiment beaucoup évoluer, pas uniquement sous notre impulsion, l'initiative venait aussi des clubs eux-mêmes. Donc, je trouve cette implication vraiment très positive qu'il n'y ait plus de sports réservés quasiment qu'aux hommes, mais avec beaucoup d'animations aussi créées en direction des plus jeunes. Nous y sommes allés avec Morgane LACOMBE et Aïmane BASSIOUNI récemment à Charléty, à plusieurs reprises, ou à Carpentier. Il faudra voir quels fruits cela porte, mais en tout cas, c'est très intéressant de voir vraiment une très belle mobilisation avec déjà beaucoup de créations d'équipes nouvelles qui ont été réalisées notamment par les Sport-Co. Je ne vois pas de demandes d'intervention, donc je fais voter tout de suite la SG 76. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 SG 81 Transformations Olympiques - Subventions 28 790 euros (14 395 euros Ville de Paris ; 14 395 euros Paris 2024) et conventions entre la Ville de Paris et trois associations pour lutter contre le décrochage scolaire

M. LE MAIRE : Nous passons à la SG 81. C'est toujours Aïmane BASSIOUNI qui la rapporte. Il s'agit cette fois-ci de lien avec le sport pour essayer de lutter contre le décrochage scolaire.

M. BASSIOUNI : Tout à fait, Monsieur le Maire. Concernant le programme des transformations olympiques à l'horizon des JO de Paris 2024, toujours, une des mesures vise à lutter, dans ce programme, contre le décrochage scolaire grâce au sport. En effet, cette délibération permet à l'Association Socios Solidaires d'intervenir dans le Centre Patay, qui accueille des collégiens exclus de leur établissement. Cette association, en lien avec le Centre Patay, réalise un travail éducatif et pédagogique à travers le sport. Donc, pour financer ces actions-là, je vous propose de voter favorablement cette subvention de 10 000 euros.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais la faire voter. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Communications :

Communication sur les ILL : présentation au Conseil d'arrondissement de l'ensemble des travaux programmés pour chacune des deux enveloppes des investissements d'intérêt local, avant la séance budgétaire du Conseil de Paris

M. LE MAIRE : Il nous reste deux communications. On en a rajouté une à la demande de Mme SABATIER sur le CASVP. On va commencer par Éric OFFREDO qui rapporte la communication habituelle sur ce qu'on appelle les ILL, sur les investissements d'intérêt local. La parole est à Eric OFFREDO.

M. OFFREDO : Il existe des opérations d'investissement prévues sur l'année 2022, sur les deux enveloppes, l'enveloppe "équipements publics" et celle "espaces publics". J'invite tous les élus qui sont représentants dans les écoles à regarder si des travaux sont prévus dans leurs écoles l'année prochaine et en faire le retour au Conseil. Je pense que ce sont des informations qui sont attendues, en général. À noter cette année l'aménagement du schéma fonctionnel sur la mairie du 13^e, des études de restructuration intégrale de la Bibliothèque Italie, des écoles et de toutes les crèches, il y a quand même un certain nombre qui sont touchés, des équipements sportifs qui permettent de déployer tous les projets dont vient de parler Aïmane BASSIOUNI. Sur l'espace public, il existe deux volets à la fois des jardins et des rénovations et reprises qui sont prévues dans les différents jardins du 13^e ainsi que la voirie sur les chaussées. Je vous laisserai consulter les différents sujets. Je n'ai pas voulu vous les détailler tous. Je précise les enveloppes : 1 823 360 euros pour les espaces publics et 4 281 044 euros pour les équipements de proximité. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette communication ? Je n'en vois pas. Nous allons passer à la suivante. Mais avant, nous avons voulu répondre à Mme ESTIENNE sur les questions qu'elle nous avait posées. C'est bien ce qu'il me semblait, la subvention de la Caisse des écoles est en légère augmentation. Certes légère mais en augmentation tout de même, puisqu'elle passe de 7 075 000 à 7 220 000 cette année. Quant aux enfants inscrits, il existe une quasi-stabilité, on passe de 10 490 enfants à 10 361 enfants. Donc, on est dans une stabilité pour ce qui concerne le 13^e, comme cela, vous avez des informations avant l'issue de ce Conseil.

Communication du Maire relative à la désignation de membres du Conseil du 13^e arrondissement au Comité de gestion de la section du 13^e arrondissement du CASVP

M. LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Juliette SABATIER pour une petite communication sur le Comité de gestion du CASVP 13^e.

Mme SABATIER : Je vous remercie. Nous avons mené une réflexion sur la composition de ce Comité de gestion. Nous avons hérité d'une situation dans laquelle 19 élus étaient désignés dans ce Comité de gestion, ce qui ne favorisait pas ni son agilité ni l'assiduité des présences en Comité de gestion. Par ailleurs, la crise sanitaire a beaucoup espacé ses réunions, les a rendus très difficiles, donc il faut que très rapidement, nous puissions organiser un nouveau Comité de gestion du CASVP du 13^e. C'est pourquoi nous avons réfléchi à une nouvelle liste parfaitement respectueuse des équilibres que nous avons trouvés dans la précédente liste présentée et je vais donc vous en donner lecture. Nous sommes arrivés à une composition qui intègre 9 élus désignés, qui ont donc été castés, si je puis dire, à la fois en fonction du respect des équilibres politiques et des équilibres en général que je mentionnais précédemment, et à la fois compte tenu des délégations respectives des uns, des unes et des autres, qui sont les plus concerné(e)s, les plus directement concerné(e)s par les activités du CASVP.

Les 9 élus sont :

Marie-José RAYMOND-ROSSI, Johanne KOUASSI, Jean-Noël AQUA, Éric OFFREDO, Juliette SABATIER, Caroline MILLET, Morgane LACOMBE, Wilfried BETOURNÉ et Raymond LÉ.

M. LE MAIRE : Cela a été calé avec les différents groupes. Juliette SABATIER s'est rapprochée des différents présidents de groupe. Donc j'imagine qu'il n'y a pas de souci.

Vœu :

V13 2021 50 Vœu relatif à la sécurité et la tranquillité des habitants Place Souham et rues du Château des Rentiers et Nationale déposé par Jean-Baptiste OLIVIER et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13^e

M. LE MAIRE : On va passer au vœu de Jean-Baptiste OLIVIER. Avant de lui passer la parole, j'aimerais juste lui indiquer deux choses, mais on aura l'occasion d'y revenir dans le débat. Mais votre vœu me soucie. Non pas que ce ne soit pas bien de parler de sécurité, aucun problème. Je pense que c'est une exigence que nous partageons toutes et tous. J'ai en revanche un souci de forme. D'abord, de pointer particulièrement un quartier par rapport à un autre. On aura l'occasion d'y revenir par rapport aux chiffres que vous annoncez. Et il y a un sujet de fond puisqu'il s'adresse au Préfet de Police. Vous aurez le loisir, de le redéposer au Conseil de Paris pour vous adresser à son représentant qui n'est évidemment pas dans nos Conseils d'arrondissement. Je vous laisse tout de suite la parole, M. OLIVIER.

M. OLIVIER : Merci de me répondre avant que j'intervienne. Je suis un peu étonné que vous n'acceptiez pas l'idée de ce vœu vu que la dernière fois, vous en avez présenté un qui consistait aussi à viser un quartier. Donc, là, c'est un secteur particulier parce qu'il est issu de remontées nombreuses d'habitants que j'ai rencontrés. Mais ce n'est pas pour cibler tel ou tel quartier puisque je pourrais en déposer quasiment à chaque Conseil d'arrondissement. Quant aux chiffres, ils ne concernent pas ce quartier en particulier, mais tout le 13^e. Donc, je ne vais pas en faire lecture. Concernant effectivement le fait de mentionner le préfet de police, là, je vous rejoins et c'est peut-être plus à indiquer dans un vœu au Conseil de Paris. Mais sur le principe, je pense qu'on devrait tous se retrouver maintenant sur cette nécessité d'installer des caméras de vidéo-protection pour lutter contre les différents trafics, pour aider également à l'élucidation des crimes et délits. En l'occurrence, il s'agit d'un secteur sur la place Souham et sur la rue Nationale. J'espère qu'on se retrouvera tous sur ce principe, comme ce fut le cas la dernière fois. Merci.

M. LE MAIRE : Je vais donner quelques éléments de réponse. Sur la question de la vidéo-protection, je me suis engagé notamment sur une équité entre les différents quartiers, c'est à dire trouver les voies et moyens pour équiper les quartiers qui ne le sont pas, c'est-à-dire les quartiers qui viennent d'être urbanisés. C'était le vœu que j'avais présenté au dernier Conseil qui a été adopté par le Conseil de Paris, ce qui nous permet de travailler avec la Préfecture de Police. Il y a plusieurs choses qui me soucient. D'abord, les chiffres que vous citez sur la délinquance dans le 13^e, puisque vous citez uniquement le deuxième trimestre, dont chacun s'accordera, j'imagine, pour dire qu'ils ne sont pas significatifs puisque le deuxième trimestre mentionne des chiffres qui comparent la période de confinement. La période de confinement, il y a eu non pas un tassement, mais un effondrement de la délinquance. Donc, c'est sûr que quand tout le monde est assigné à résidence chez soi, il y a moins de délinquance. Cela ne me semble pas être le remède miracle, mais en tout cas, c'est une constatation. Donc, effectivement, sur le deuxième trimestre, on a une envolée par rapport à la comparaison du trimestre identique. Mais pour vous donner des chiffres précis sur le premier trimestre, l'atteinte volontaire à l'intégrité physique : - 4,86 %, atteinte aux biens : - 12,17 % pour le 13^e. Au troisième trimestre, les atteintes volontaires à l'intégrité physique si c'est sur le trimestre identique évidemment en comparaison : + 0,29 % et atteinte aux biens : - 17,88%. Donc,

on n'a pas du tout l'envolée des faits que vous citez. Et donc, essayons ensemble de décrire la réalité. Des faits, il y en a. On en a eu à déplorer extrêmement graves dimanche soir, donc ce serait absurde de les nier. Ce serait absurde de ne pas s'en préoccuper. Ce serait absurde de ne pas travailler en lien avec le commissariat.

Sur la question de la vidéosurveillance. Il y a un équipement qui couvre la place Souham, qui est situé à l'arrière de l'église « Jeanne d'Arc », que tout le monde appelle « Jeanne d'Arc », l'église « Notre Dame de la Gare » pour donner son vrai nom. Cette caméra couvre la place Souham. Alors moi, je n'ai pas eu vent de demandes du commissariat d'augmenter la vidéosurveillance à cet endroit. Mais comme vous le savez, j'interpelle régulièrement le Préfet de Police sur la question d'un nouveau travail sur la vidéosurveillance, parce que j'estime effectivement qu'il y a des compléments à faire. Je ne crois pas du tout que la multiplication des caméras amène plus de sécurité. Je suis par contre convaincu que le fait qu'il y ait des zones d'ombres provoque d'autres types de difficultés. Aujourd'hui, on a un 13^e arrondissement qui est plutôt bien couvert. Mais il y a encore quelques sujets. J'avais eu l'occasion de demander à ce que l'on réinitie le travail avec la Préfecture de Police, qui est coopérative d'ailleurs, sur la question de ces implantations.

Sur le quartier en question, j'ai eu l'occasion d'ailleurs d'interpeller le Préfet de Police, donc je ne nie pas du tout les réalités, qui ne m'a pas répondu d'ailleurs au passage. Peut-être répondra-t-il à votre vœu au Conseil de Paris ? Ce serait intéressant de l'entendre. Mais encore une fois, comme vous le disiez, si on commence à dire oui à celui-là, pourquoi celui-là plutôt qu'un autre ? Je ne vois pas l'intérêt de stigmatiser tel ou tel quartier, qu'on y travaille ensemble et nous le faisons d'ailleurs régulièrement, il y a des élus de l'opposition qui me communiquent telle ou telle difficulté. On essaie de les résoudre au mieux, même si encore une fois, on n'a pas les prérogatives directes. Mais enfin, mon positionnement, cela n'a jamais été de faire l'autruche par rapport à tous ces problèmes-là. Donc voilà, je suis embêté avec votre vœu. Pour ces différentes raisons, je ne serai pas amené à le voter. Il y avait d'autres demandes de prise de parole. M. AQUA et M. BETOURNÉ ont la parole.

M. AQUA : Un peu comme tout à l'heure où le groupe des Républicains avait une position de principe contre le logement social essentiellement, nous aurons une position de principe aussi sur ce vœu. Vous le savez, nous nous sommes déjà exprimés régulièrement. Nous ne sommes pas du tout convaincus que la solution aujourd'hui pour améliorer la sécurité - puisque c'est le but : la sécurité est un réel droit, auquel ont droit toutes les Parisiennes et les Parisiens - est qu'il faille aller vers une dérive avec toujours plus de vidéosurveillance et vidéo-protection. Nous avons déjà développé les arguments lors du précédent Conseil d'arrondissement. Donc, vous les connaissez. Cette vidéosurveillance, c'est un gouffre financier au regard de ce qu'on pourrait faire en termes de présence humaine. Vous le savez, nous sommes beaucoup plus demandeurs de créations de postes concrets de policiers au contact de la population, créations de postes que d'ailleurs les Républicains, quand ils étaient au pouvoir, avaient massacrées. Ceci étant dit, au-delà de ce qu'a répondu tout à l'heure Monsieur le Maire sur les chiffres où on compare ce qui n'est pas comparable. Il y a un petit côté prestidigitateur avec les chiffres qui n'élève pas le débat, mais je ferme cette parenthèse, parce que ce n'est pas le plus notable, mais c'est la chute dans la dernière phrase notamment. Vous voyez que non seulement le groupe des Républicains visiblement vise à la fois à multiplier les caméras, mais aussi à les doter d'éclairages éblouissants pour éviter les attroupements. On voit bien qu'à l'inverse de ce que nous prônons, c'est-à-dire une présence sur le terrain, là, il y a une dérive technophile ou scientiste, je ne sais pas comment l'appeler, où avec des caméras pilotées à distance, on pourrait faire fuir les gens. C'est assez effrayant le monde qui pourrait se dessiner avec ce genre de dérives et donc pour toutes les raisons de principe évoquées, mais aussi pour ce petit délire à la fin, nous voterons contre.

M. BETOURNÉ : Sans surprise et dans la lignée de notre intervention lors du précédent Conseil, et je vous pardonne, Monsieur OLIVIER, de croire que nous allons vous rejoindre sur cette question des caméras de vidéosurveillance puisque vous étiez absent lors de ce dernier Conseil où ces arguments ont été développés. Nous sommes opposés en tant que groupe écologiste à ce vœu, tel qu'il est formulé. Pour toutes les raisons qui ont été indiquées. La question des chiffres qui sont totalement déconnectés de la réalité et qui sont déformés, en ne comparant pas ce qui est comparable, en pointant du doigt un quartier en particulier, alors que la question de l'insécurité nous concerne toutes et tous et qu'il est contre-productif de stigmatiser les habitants et les habitantes d'un quartier en particulier. Et pour cette question de la vidéosurveillance qui n'est, comme l'a très bien rappelé M. AQUA, pas la solution miracle aux problèmes de sécurité qui sont réels, qu'on ne nie pas, sur lesquels il faut travailler sérieusement, mais sur lesquels des positions dogmatiques comme celle-ci n'aident pas. Il faut de la présence humaine dans les quartiers, sur le terrain, auprès des habitants, des habitantes pour mener une vraie politique de sécurité. Ce n'est pas ce vers quoi nous allons quand vous prônez le déploiement massif de vidéo protection, de vidéosurveillance qui ne résolvent pas les affaires. Elles sont utilisées entre 1 et 3 % des cas pour la résolution des affaires. Elles ne génèrent pas de prévention de l'insécurité, puisqu'en fait, elles déplacent le problème et que les délinquants trouvent des moyens de contourner ces caméras de vidéosurveillance pour pouvoir commettre les délits. Donc, l'efficacité de ce point de vue est complètement nulle et c'est un gouffre financier qui engage les collectivités dans une course au toujours plus qui n'est pas au bénéfice de la sécurité des Parisiens, des Parisiennes et des habitants et des habitantes. Donc, nous voterons contre ce vœu. C'est aussi une question de principe.

M. LE MAIRE : Après ce débat, on voit à peu près qui va voter quoi. M. PENG a la parole.

M. PENG : Donc je vais voter favorablement ce vœu dans la mesure où je considère qu'il y a tout de même une valeur dissuasive de la vidéo surveillance, même si elle n'est effectivement pas le moyen remède à tous les problèmes d'insécurité. J'ai noté que Monsieur OLIVIER a voulu l'installation d'une caméra plutôt côté rue Nationale que couvrant peut-être de manière un peu plus complète ce quartier de la place Souham. Donc, je pense que c'est quelque chose dans le maillage assez intéressant à relever et bien évidemment, je crois effectivement à l'intervention humaine de proximité. J'espère que la police municipale pourra nous permettre de résoudre certains problèmes de proximité. Après, j'ai entendu dire que les effectifs n'étaient pas aussi nombreux que certains arrondissements. Je suivrai cela aussi avec beaucoup d'attention. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Normalement, on ne prend pas deux fois la parole, mais comme je suis quelqu'un d'ouvert, Monsieur Jean-Baptiste OLIVIER, je vous laisse la parole.

M. OLIVIER : Je vous remercie de me redonner la parole puisque que quand on me parle de délire, je suis obligé de répondre. Je remercie par ailleurs M. BETOURNÉ pour son pardon mais je m'en passe. Ce n'est pas un délire de vouloir mettre des caméras. Ce n'est pas un délire de vouloir remplacer les hommes par des caméras, puisque derrière les caméras, il y a des hommes. Pour permettre des interventions, il faut des hommes. Quant à la luminosité, moi ce qui me dérange, ce n'est pas qu'on éblouisse les délinquants, c'est plutôt que les délinquants pourrissent la vie des habitants. C'est bien pour cela que j'ai déposé ce vœu. Donc voilà, vous le voterez ou pas, mais en tout cas, je ne considère pas qu'il s'agisse d'un délire. Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Moi-même, je n'ai pas parlé de délire. Je vais présenter ce vœu aux suffrages. Si j'ai bien suivi, vote "pour" le groupe de l'opposition et M. PENG et vote "contre", les autres groupes. S'il y a des votes discordants par rapport à ce que je viens de dire, n'hésitez pas à nous l'annoncer.

POUR : 6 VOIX (LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13 ET M. PENG)

CONTRE : 32 (LES 7 ÉLUS DU GROUPE GEP 13^E, 4 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN (MME KARAOUN GOUEZOU ET MM. AQUA, BOULET ET COURBAN) ET LES 21 ÉLUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN)

ABSTENTION : 0

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

M. LE MAIRE : Alors, avant de conclure ce Conseil, je sais que M. BETOURNÉ n'avait pas pris part au vote sur une subvention. M. BETOURNÉ peut-il nous dire laquelle ?

M. BETOURNÉ : Oui, sur celle que j'ai présentée sur l'ASM 13.

M. LE MAIRE : Oui, parce que tu as travaillé à l'ASM 13 il y a quelques années. Merci pour cette précision. Je vous souhaite une bonne fin de soirée. Je vous remercie toutes et tous de votre participation très nombreuse pour ce Conseil en distanciel, en regrettant une nouvelle fois que nous soyons contraints par cette situation sanitaire, mais, comme dirait quelqu'un que je connais bien "on n'a pas encore complètement sorti le cul des ronces". Sur ces bons mots, je vous souhaite une bonne soirée.